



PROCES-VERBAL N°03
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 06/11/2017

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusé : Michel SERGEANT

Assiste : Patrick BAUW

Informations générales

En application de la réglementation, une équipe, sportivement qualifiée pour participer au championnat de National 3 2018/2019, ne pourra accéder audit National 3 2018/2019 s'il ne dispose pas pleinement d'une installation sportive classée par la FFF en niveau 4 ou 4 SYE minimum à la date butoir du 15 juillet 2018.

Prochaine réunion le 05/12/2017

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le
29/11/2017

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOHAIN EN VERMANDOIS – STADE PAUL CHALLE 1 – NNI 020950101**

Cette installation est référencée en Niveau travaux.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 02 Février 2006
- Rapport de la visite effectuée le 13/10/2017 par Monsieur Mickael AUBRY – Président de la CDTIS et Membre de la CRTIS.

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 15/09/2024.

La Commission recommande de revoir la planéité des bancs de touche.

- **FESTIEUX – STADE COMMUNAL – NNI 023090101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 20/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- Attestation de capacité du 30 Août 2017
- Rapport de la visite effectuée le 30/08/2017 par Monsieur Mickael AUBRY – Président de la CDTIS et Membre de la CRTIS.

La Commission confirme le maintien de classement en Niveau 6 jusqu'au 20/11/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant :

- 30 Novembre 2017 → Mettre la hauteur du but en conformité (2,44m sous la barre transversale)
→ Tracer la zone technique
- 31 Août 2018 → Le nombre de pommes de douche doit être porté à 6.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

2.5 Avis préalables

2.6 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 1 – NNI 026910101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 15 Octobre 2022 et l'Eclairage en Niveau E3 jusqu'au 15 Novembre 2017.

Eclairage moyen horizontal : 414 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **CHAUNY – STADE JONCOURT 1 – NNI 021730101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 25 Juin 2024 et l'Eclairage en Niveau E4 jusqu'au 13 Novembre 2017.

Eclairage moyen horizontal : 264 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **TERGNIER – STADE LEO LAGRANGE VOUEL – NNI 027380201**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 29 Mai 2018 et l'Eclairage en Niveau E4 jusqu'au 16 Décembre 2017.

Eclairage moyen horizontal : 372 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **BRISSY HAMEGICOURT – STADE M. ET A. MARECHALLE – NNI 021240101**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 27 Juin 2017.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 30 Mai 2017 par Monsieur Laurent Minette – membre de la CDTIS.

Elle demande que lui soit transmise la demande de confirmation de classement.

- **DIZY LE GROS – STADE MUNICIPAL – NNI 022640101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/11/2017.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 06 Juillet 2017 par Monsieur Laurent Minette – membre de la CDTIS.

Elle demande que lui soit transmise la demande de confirmation de classement.

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 023600201**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/11/2020.

La Commission prend connaissance des plans de protection (en date du 31/10/2017) entre l'aire de jeu et les vestiaires.

La Commission donne un avis favorable au projet.

- **TUIGNY – STADE ALBERT EGRET – NNI 027530101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/04/2017.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 18 Avril 2017 par Monsieur Laurent Minette – membre de la CDTIS.

Elle demande que lui soit transmise la demande de confirmation de classement.

- **VILLERS COTTERETS – STADE GERMAIN THIBAUT 1 – NNI 028100101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 08 Juin 2020.

La Commission valide le projet de clôture de l'installation mais souligne la nécessité d'une protection de l'aire de jeu du Stade Germain Thibaut 1 (ex : une main courante entre les deux terrains)

La CDTIS prendra contact avec la collectivité.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **VIMY – STADE DE LA MINE 3 – NNI 628610103**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot à 11 et des documents transmis :

- Plans de situation
- Plan de l'aire de jeu

La Commission confirme le classement en Niveau Foot à 11 jusqu'au 06/11/2027.

- **VIMY – STADE DE LA MINE 4 – NNI 628610104**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot à 8 SYE et des documents transmis :

- Plans de situation

La Commission ne peut confirmer le classement en l'état. (Dégagements et tracés non conforme).

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VIMY – STADE DE LA MINE 2 « TERRAIN ROGER ANSART » – NNI 628610102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Plans de situation

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 25/07/2027.

1.3 Changements de niveau de classement

- **VIMY – STADE DE LA MINE 1 – NNI 628610101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 4 et des documents transmis :

- Plan Masse
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- PV de sécurité du 17 Juin 2016
- Attestation de capacité du 25/10/2017
- Rapport de la visite effectuée le 26/10/2017 par Monsieur Jean Paul TURPIN membre de la CDTIS.

La Commission demande que le tunnel soit prolongé sur 1,50m de part et d'autre de la sortie.

La Commission propose le classement en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

2.5 Avis préalables

2.6 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **NOYELLES SOUS LENS – STADE AUGUSTE GALLET – NNI 626280201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable pour un éclairage E5.

Eclairage moyen horizontal : 166 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.70

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LIEVIN – STADE LELONG VOISIN 3 – NNI 625100203**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 10/09/2027.

La Commission prend connaissance de l'attestation de capacité du 01 Septembre 2017.

Remerciements

- **SAINT NICOLAS – STADE JEAN JACQUES MOLO – NNI 627640201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance de l'attestation de capacité du 25 Septembre 2017 et du PV de sécurité du 19 Juin 2017.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BULLY LES MINES – STADE RENE CORBELLE 4 – NNI 621860104**

Cette installation est classée en niveau 6 Sy jusqu'au 20/02/2027.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie suite au changement de revêtement.

La CDTIS prendra contact avec la Mairie pour programmer une visite de l'installation.

Remerciement

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ECUIRES – STADE DU COSEC – NNI 622890401**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- Attestation de capacité du 28 Juin 2007
- Rapport de la visite effectuée le 05/10/2017 par Monsieur Jacques VARLET, membre de la CDTIS.

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 05/07/2025.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Compléter la main courante

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

2.5 Avis préalables

2.6 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 1 – NNI 621930101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 14 Décembre 2018 et l'éclairage en niveau E3 jusqu'au 24 Novembre 2017.

Eclairement moyen horizontal : 910 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emin/Emaxi : 0.68

La Commission propose le classement en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.



3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BERCK SUR MER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 621080102**

La Commission prend connaissance du plan du terrain Parmentier 100x60 envoyé par la Mairie suite au projet d'un terrain synthétique.

Le foncier permet l'inscription d'un terrain aux dimensions réglementaires 105x68

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la CDTIS pour une demande d'avis préalable.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **JEUMONT – STADE DESIRE MATHEZ – NNI 593240101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 07/06/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 02 Février 2007
- PV de sécurité du 29/10/1996

La Commission confirme le classement en Niveau 5 jusqu'au 25/11/2023.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Novembre 2017 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Sceller les perches derrière les buts
- Réaligner la main courante sur 16m
- Remplacer la couverture en plexi des bancs de touche joueurs

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **DOUAI – SALLE COROT – NNI 591789904**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 01/10/2017
- Plan de l'aire de jeu
- PV de sécurité du 18 Novembre 2015

La Commission propose le classement en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

2.5 Avis préalables

2.6 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

• LEOFEST – COMPLEXE SPORTIF PAUL POREZ 2 – NNI 624970102

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/10/2026.

La Commission prend connaissance de l'arrêté d'ouverture au public et le **transmet à la CFTIS pour information.**

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

• ANICHE – STADE DES NAVARRES 3 – NNI 590080103

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 S jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite au PV 05 du 16/01/2017 et prend connaissance des plans des vestiaires et du projet d'éclairage pour un niveau E5.

La Commission donne un avis favorable pour l'installation en niveau 5 et l'éclairage E5.

Eclairage moyen horizontal : 172 Lux

Facteur d'uniformité : 0.87

Rapport Emini/Emaxi : 0.69

• ANZIN – STADE ANDRE GILLARD 1 – NNI 590140101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14/11/2026.

La Commission prend connaissance des photos montrant la mise en conformité de la main courante.

Remerciements

• FLERS EN ESCREBIEUX – SALLE WANDWINGOR – NNI 592349901

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie indiquant que des travaux de rénovation seront prévus de Février à Septembre 2018.

Une demande de classement de l'installation devra être envoyée à la CDTIS à l'achèvement des travaux.

Remerciements

• MAING – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 593690101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/12/2025.

La Commission prend connaissance des photos montrant la réalisation des travaux effectués de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 et des abris de touche conforme au règlement des terrains et installations sportives.

La CDTIS visitera les installations.

Remerciements

• SAINT PYTHON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595410101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 04/09/2022.

La Commission prend connaissance des photos montrant que la mise en conformité de la zone de dégagement entre la ligne de touche et le 1^{er} obstacle est respectée et du PV de Sécurité.

Remerciements.

- **VALENCIENNES – SALLE VAUBAN – NNI 596069908**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance des photos montrant la réalisation des travaux effectués du tracé de la zone technique.

Remerciements

- **VALENCIENNES – SALLE DES TERTIALES – NNI 596069904**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 2 jusqu'au 10/10/2027.

La Commission prend connaissance des photos montrant la réalisation des travaux effectués du tracé de la zone technique.

Remerciements.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BAUVIN – COMPLEXE SPORTIF GOSSART 1 – NNI 590520201**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 13/12/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 26 Juin 2017
- Plan de l'aire de jeu

La Commission confirme le classement en 5 jusqu'au 25/07/2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2017 :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m.

- **LEERS – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 593390103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16/06/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Attestation de capacité du 26 Septembre 2017

- Rapport de la visite effectuée le 17/10/2017 par Monsieur Jean Claude HOCQUAUX membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement en Niveau 5 SYE PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

- **TEMPLEMARS – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 595850102**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/11/2015.

La Commission reprend le dossier suite au PV 04 du 07/12/2015 et prend connaissance des tests in situ du 13/10/2017 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

Une demande de classement fédérale précisant la date de mise en service doit être envoyée à la CDTIS.

1.3 Changements de niveau de classement

- **CAPPELLE EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DES SOLLIERES – NNI 591290201**

Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 17/08/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Test in situ du 22 Août 2017

La Commission propose le classement en 6 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**

- **RONCQ – STADE JOEL BATS 1 – NNI 595080201**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 16/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- Convention de mise à disposition du 27 Janvier 2015
- PV de Sécurité du 05 Avril 2011
- Rapport de la visite effectuée le 12/10/2017 par Monsieur Jean Claude HOCQUAUX membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement en Niveau 5 SYE PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **BONDUES – COMPLEXE SPORTIF DU FORT 2 – NNI 590900102**

Cette installation est classée en Niveau 5 Sy jusqu'au 01/09/2020.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 27/03/2017 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Remerciements

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

2.5 Avis préalables

2.6 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **FRETIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592560102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 25 Mai 2020 et l'Éclairage n'a jamais été classée.

Eclairage moyen horizontal : 151 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emin/Emaxi : 0.42

La Commission confirme le classement en Niveau E5 jusqu'au 06/11/2019.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 1 – NNI 591630101**

Cette installation est classée Niveau 3 SYE jusqu'au 09 Septembre 2022 et l'Eclairage en Niveau E4 jusqu'au 15 Octobre 2017.

Eclairage moyen horizontal : 238 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

- **BERGUES – STADE JACQUES ANDRIES 2 – NNI 590670102**

Cette installation est classée Niveau 6 SYE jusqu'au 07 Décembre 2025 et l'éclairage en Niveau E Foot à 11 jusqu'au 10/10/2018.

Eclairage moyen horizontal : 150 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.45

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 06/11/2019.

3.4 Avis préalables

- **FRETIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592560102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement E5.

Eclairage moyen horizontal : 192 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La Commission demande que soit transmis le plan côté de la herse et des mâts indiquant :

- Projecteurs les plus hauts et les plus bas par rapport à l'aire de jeu
- Angle d'inclinaison des mâts et des herses

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LILLE – STADE ALDOLPHE MAX 1 – NNI 593500301**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/02/2021.

La Commission prend connaissance de l'arrêté d'ouverture au public et le **transmet à la CFTIS pour information.**

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

2.5 Avis préalables

2.6 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 1 – NNI 601390101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 15 Octobre 2024 et l'Eclairage en Niveau E3 jusqu'au 15 Novembre 2017.

Eclairage moyen horizontal : 469 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 2 – NNI 601390102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 11/09/2021.

La Commission prend connaissance de l'arrêté d'utilisation du port de crampons et le **transmet à la CFTIS pour information.**

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Changements de niveau de classement

1.3 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.4 Avis préalables

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 2 – NNI 800210202**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation et des documents transmis.

L'avis préalable doit être demandé au moment du projet avant la réalisation.

Elle rappelle que les dégagements de sécurité (2,50m par rapport à la ligne de touche) doivent être respectés en tous points. Les buts rabattables côté tribune à 2,43m doivent être déplacés.

Les mâts existants entrant dans le dégagement doivent être protégés.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Le réaménagement des locaux est en chantier, il faudra demander un classement du Moulonguet 2 et du Moulonguet 1 impactés par les travaux.

La Commission remercie Amiens Métropole pour les travaux entrepris. La CDTIS de la Somme reste à disposition pour une visite de classement.

1.5 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

2.5 Avis préalables

2.6 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 2 – NNI 800210202**

Cette installation est retirée du classement.

L'avis préalable doit être demandé au moment du projet avant la réalisation.

Le facteur d'uniformité (0,62), la hauteur et la distance des mâts par rapport au terrain ne sont pas conformes.

Compte tenu du mode d'éclairage « led » choisi, la Commission demande qu'une étude éblouissement (*Glare rating*) nous soit transmise avec une demande de classement. (Transmission à la CFTIS pour info)

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
5. AFFAIRES DIVERSES